



Commission d'urbanisme
Service des procédures/préavis
et de l'information (SPI)
Case postal 224
1211 Genève 8

Genève, le 30 novembre 2022

N/réf. DPH/sw

Commission d'urbanisme
Rapport d'activité législature 2018-2023
4^{ème} année
1^{er} décembre 2021 – 30 novembre 2022

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, alinéa d du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01)
- Articles 1 à 3 de la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 24 février 1961 (LCUA; I 1 55)
- Articles 1 à 3 & 8 à 10 du règlement sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 19 juin 1974 (RCUA; I 1 55.03)

II. Compétences de la commission

La commission a pour mission de donner son avis au département du territoire et de lui présenter des suggestions sur tous les problèmes généraux que pose l'aménagement du canton et plus particulièrement sur les projets de modification de zones, de plans directeurs, de plans localisés de quartier et sur les projets des infrastructures de transport d'une certaine importance.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie en séance ordinaire 21 fois au cours de l'exercice passé.

La commission a eu à se prononcer principalement sur l'application de la LGZD et de la LaLAT qui visent à l'élaboration et l'adoption de plans d'affectation du sol et sur des requêtes en autorisation pour lesquels des lois et règlements requièrent un préavis de la commission ou sur demande de la Commission d'architecture.

Lors de l'exercice 2021-2022, la commission a traité 77 dossiers.

Elle a émis 48 préavis portant sur les dossiers qui lui ont été soumis, à savoir :

- 27 demandes définitives (DD)
- 1 demande préalable (DP)
- 3 demandes de renseignement (DR)
- 3 modifications de limites de zones (MZ)
- 6 plans localisés de quartier (PLQ)
- 1 abrogation de plans localisés de quartier (PLQ)
- 7 avant-projet de plans directeurs communaux (PDCom)

Parmi ces préavis, 11 ont été élaborés en séance, 9 en délégation et 28 par la présidence.

Elle a également préparé 27 avis hors procédure formelle dont :

- 10 avant-projets ou versions intermédiaires de plans localisés de quartier (PLQ)
- 3 cahiers des charges pour la révision d'un plan directeur communal (PDCom)
- 1 cahier des charges pour un concours
- 1 projet de règlement
- 9 études

Parmi ces avis de consultation, 20 ont été élaborés en séance et 7 en délégation.

Deux dossiers lui ont été présentés pour information.

La commission relève l'importance du rôle de l'Urbaniste cantonale, Madame Ariane Widmer, qui a pu préparer les dossiers avec ses services, définir au mieux les objectifs attendus par les autorités, piloter et organiser les études. Grâce à cette organisation, la commission a pu préavisier de manière précise et efficace avec comme cadre la qualité et les objectifs du Conseil d'État, notamment l'urgence climatique.

Une séance a eu lieu avec le magistrat et des membres de l'OU et de la Direction Praille-Acacias-Vernet (DPAV) pour faire le point sur les dossiers et les méthodes de travail et de communications avec l'administration.

Des délégués de la commission sont nommés dans la Commission consultative d'architecture (CA) et la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) et ont participé au groupe de suivi de la mise en place des stratégies de densification des zones 5.

La commission consultative d'architecture (CA) et celle des monuments, de la nature et des sites (CMNS) délèguent un de leurs membres pour participer aux séances CU. Leurs éclairages a permis à la commission d'urbanisme d'établir des décisions avec un éclairage transversal.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Simon Wermelinger, chef du service des procédures/préavis et de l'information (SPI), rattaché à la direction administrative et financière de l'Office de l'urbanisme (OU).

Il effectue les missions suivantes :

- préparation des séances avec la présidence ;
- mise à disposition des commissaires de dossiers pour les séances ;
- élaboration des projets de PV, de préavis et d'avis de consultation avec la présidence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

56'115.00 CHF

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

25'653.75 CHF

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

M. Didier Prod'Hom
Président de la commission

